

Avis public

Dérogation mineure

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, directeur général de Venise-en-Québec, qu'au cours de la séance ordinaire du mardi 6 septembre 2022, le conseil sera appelé à se prononcer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande # 2022-00044 : Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'un élément qui n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme.
- Les lots (5 105 922, 5 105 923, 5 105 920, 5 105 926 et 5 105 927), de la 20^e ave Ouest posséderaient une largeur de 24,18 mètres alors que le règlement précise qu'un terrain desservi doit comporter une largeur minimale de 25 mètres (écart de 0,82 m).
- Les lots concernés posséderaient une largeur moindre (24.18 m) alors que le règlement de lotissement numéro 312-2007 précise qu'un terrain desservi pour du multifamilial (6 logements et plus) à l'intérieur de la zone Ha-25, doit comporter une largeur minimale de 25 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette dérogation mineure en envoyant ses commentaires par courriel ou par courrier, **avant le 6 septembre à 12h00** à l'attention de :

M. Lukas Bouthillier
237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec
Direction@venise-en-quebec.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

DONNÉ ce 15^e jour du mois d'août 2022

Lukas Bouthillier, CPA Auditeur, M. Sc, DMA
Directeur général

Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la dérogation mineure 2022-00044 à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 15 août 2022.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant la dérogation mineure sur le site Internet de la Municipalité le 15 août 2-22.

Lukas Bouthillier, CPA Auditeur, M. Sc, DMA
Directeur général
Le 15 août 2022